

Rappel : le monoxyde de carbone tue!

Joliette, le 16 janvier 2018 – La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière désire informer la population que les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) restent élevés pendant toute la période hivernale.

Rappel

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne se voit pas et qui ne se sent pas. Il n'irrite ni les yeux ni les voies respiratoires, mais le respirer peut être très dangereux pour la santé et même entraîner la mort.

Symptômes

Les principaux symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone sont les maux de tête (région frontale), les nausées, les étourdissements, la somnolence ou la perte de conscience. Ces symptômes peuvent survenir après quelques minutes ou quelques heures d'exposition. Dans tous les cas, les intoxications au monoxyde de carbone doivent être prises au sérieux, car elles peuvent laisser des séquelles graves et parfois irréversibles.

Mesures de prévention

Le meilleur moyen de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone consiste à installer un détecteur de monoxyde de carbone dans chaque pièce desservie par un appareil à combustion ou qui donne directement dans un garage adjacent à la maison.

D'autres mesures peuvent également aider à prévenir ce type d'intoxication :

- Éviter d'utiliser des appareils à moteur dans une pièce mal aérée;
- Durant l'hiver, bien dégager la neige qui pourrait bloquer la sortie du tuyau d'échappement d'un véhicule à moteur, avant de le démarrer.
- Ne pas faire fonctionner un véhicule dans un garage ou dans un abri temporaire, même si la porte de l'abri ou du garage est ouverte;
- Faire appel à un mécanicien qualifié pour vérifier le système d'échappement des véhicules à moteur;
- Respecter les règles d'entretien et de sécurité des appareils à combustion (fournaies, poêles, foyers et cheminées);
- Faire ramoner sa cheminée au moins une fois par année, au printemps ou à l'automne. S'assurer également qu'elle ne soit pas obstruée et ne présente pas de fuites.

Pour vous renseigner davantage sur les risques associés au monoxyde de carbone, consultez le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux : [Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone](#)

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Hélène Gaboury
Service des communications
450 759-8222, poste 2268
Helene.gaboury@ssss.gouv.qc.ca